

Décembre est le mois des cadeaux. Il y a d'abord la Saint-Nicolas, ensuite Noël et Nouvel An. Vous êtes encore à la recherche du cadeau idéal ? Un détecteur de fumée est peut-être une bonne idée. Savez-vous que ce petit appareil offre deux fois plus de chances de survivre à un incendie dans une habitation ? Et vu les 10.000 incendies enregistrés chaque année, ce n'est certainement pas un luxe superflu ! Le slogan le dit bien : **'Un détecteur de fumée, LE cadeau qui sauve des vies'**. En offrant un détecteur de fumée à une personne qui vous est chère, vous ferez son bonheur et ... qui sait ? Vous serez peut-être son ange gardien.

Vous envisagez d'offrir un détecteur de fumée ? Veillez à acheter un détecteur de qualité. Ci-après, nous vous précisons ce à quoi vous devez prêter attention. Un détecteur de fumée qui atterrit dans un fond de tiroir ne sert bien entendu à rien. Il s'agit donc également de convaincre la personne de l'installer correctement. Vous verrez : c'est simple comme bonjour !

Achetez un bon détecteur de fumée

- Vous pouvez acheter un détecteur de fumée en ligne et dans tous les magasins d'électronique et de bricolage.
- Un bon détecteur de fumée répond à 4 critères :



Il s'agit d'un détecteur de fumée optique ;

- Le marquage CE et la norme EN14604 figurent sur l'emballage ;
- L'appareil est muni d'un bouton d'essai ;
- Certains détecteurs de fumée sont munis de piles (non remplaçables) d'une durée de vie de 10 ans. Ces appareils coûtent plus cher mais vous ne devrez pas changer les piles pendant 10 ans.

Respectez toujours la législation en vigueur dans votre région (Bruxelles, Flandre, Wallonie). Placez 1 détecteur de fumée dans le hall ou la cage d'escalier de chaque étage occupé de l'habitation.

Pour plus d'informations sur l'installation et l'entretien du détecteur de fumée, consultez le site web : www.nejouezpasaveclefeu.be